

## COMMERÇANT - ADJONCTION, MODIFICATION OU SUPPRESSION D'UN NOM COMMERCIAL DANS UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

---

NB : Dépôt du dossier pour une formalité modificative au Registre du Commerce et des Sociétés ( RCS)

Il est précisé que le dossier complet permettant la formalité modificative de l'entreprise au RCS doit être déposé :

- soit au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent
- soit directement au greffe du tribunal de commerce, en application de l'article R123-5 du Code de commerce (procédure dite de "l'article 3" du décret n° 96-650 du 19 juillet 1996)

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un formulaire M2 dûment rempli et signé
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire M2

### COÛT

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA    | INPI  | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|-------------------------|--------|-------|--------|-------------|
| 32,2 €                    | 0 €                     | 6,44 € | 5,9 € | 45 €   | 89,54 €     |